

-PAIE<sup>2</sup>-  
**DSN Evènementielle Arrêt de Travail**

Édition Février 2021



la-vie-scolaire  
by Axess

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Arrêt de travail en DSN</b> .....	<b>3</b>
1.1	Le principe du signalement : .....	3
1.2	Les différents cas de figures : .....	3
1.3	Déclarer un arrêt de travail en DSN via Paie2 : .....	4
1.1.1	Saisie de l'arrêt de travail au travers du planning d'activité .....	4
1.1.2	Faire une DSN événementielle « Arrêt de Travail » dans Paie 2 .....	5
1.1.3	Utilisation de la notion de « Période » dans le paramétrage de votre DSN :8	
1.4	Déclarer une prolongation d'arrêt de travail : .....	10
1.5	Si l'arrêt de travail du salarié change de risque : .....	10
<b>2</b>	<b>La DSN Mensuelle</b> : .....	<b>11</b>

## 1 Arrêt de travail en DSN

Pour chaque arrêt de travail, un signalement doit être obligatoirement émis. En effet, c'est à partir de ce signalement qu'une attestation de salaire sera reconstituée pour le calcul des indemnités journalières du salarié.

Pour la réussite de la reconstitution, il est impératif d'avoir un historique en DSN d'au moins 3 mois. En revanche, pour les arrêts en rapport avec un accident de travail ou une maladie professionnelle, il est nécessaire d'avoir un historique en DSN d'au moins 12 mois.

### 1.1 Le principe du signalement :

Cas n° 1 : l'établissement n'effectue pas la subrogation

Vous devez déclarer l'arrêt de travail par un signalement dans un délai de 5 jours à partir de la connaissance de l'arrêt.

Cas n° 2 : l'établissement effectue la subrogation

Vous devez déclarer l'arrêt de travail sous forme de signalement au fil de l'eau ou à la même échéance que votre DSN mensuelle.

### 1.2 Les différents cas de figures :

► Arrêt de travail : Il est nécessaire d'effectuer un signalement.

► prolongation de l'arrêt : Il n'est pas nécessaire d'effectuer un signalement, l'information doit être simplement retranscrite dans la DSN mensuelle suivante.

► reprise anticipée : Si le salarié revient avant la date prévue, il convient de faire un signalement, avec la date réelle de reprise.

► erreur de saisie : Il est nécessaire de faire une correction via un nouveau signalement « annule et remplace » et de reporter les bonnes informations dans la DSN mensuelle relative au mois concerné.

► annuler le signalement de l'arrêt : L'annulation n'a aucune utilité. En effet, si l'organisme ne reçoit pas le volet médical, le paiement des indemnités journalières ne sera pas effectué.

► mi-temps thérapeutique : Même s'il est pris en compte dans la DSN mensuelle, il n'y a pas de signalement à émettre. Il convient de conserver votre pratique habituelle pour que le calcul des indemnités journalières soit effectué.

## 1.3 Déclarer un arrêt de travail en DSN via Paie2 :

### 1.1.1 Saisie de l'arrêt de travail au travers du planning d'activité

Il est très important de saisir au travers du planning d'activité les arrêts des salariés.

En effet, ces informations sont remontées au travers des DSN mensuelles et évènementielles.



Pour faire apparaître le planning en bas de bulletins, vous devez cliquer sur afficher puis activité (dans la fenêtre Bulletin)

Pour saisir une absence, double-cliquez sur la case blanche en dessous du jour pour faire apparaître la fenêtre d'absence.

La fenêtre 'Absence' permet de configurer une absence. Elle contient les sections suivantes :  
- **Période** : une case à cocher 'Tout le mois', et deux champs de date 'A partir du' (12/11/2017) et 'au' (12/11/2017).  
- **Options** : trois cases à cocher 'Sauf samedi', 'sauf dimanche' et 'Sauf Jours Fériés', toutes cochées.  
- **Liste des types d'absence** : une liste déroulante avec '<Presence>' sélectionné. Les autres options sont : Absence, Exceptionnelle, Congés Payés, Maladie, Accident du travail, Congés de Maternité / Adoption, et Congés Événements Familiaux.  
- **Remplacer par** : un champ de sélection vide.  
- **Options supplémentaires** : une case à cocher 'Demi-journée' non cochée, et des boutons 'Ok' et 'Annuler'.

Vous n'avez plus qu'à remplir l'absence (ou la périodicité d'absence) du salarié.

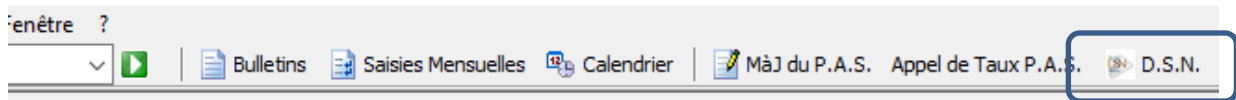


Il est à noter qu'en fonction de l'arrêt, vous pouvez ou non prendre en compte les samedis et les dimanches.

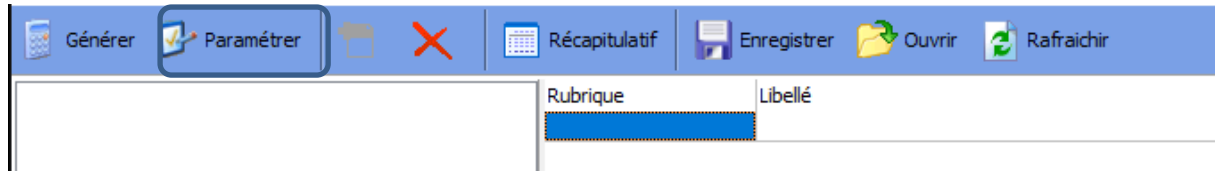
Si « Sauf samedi » et/ou « Sauf dimanche », les samedis et/ou dimanches ne seront pas pris en compte dans le planning.

### 1.1.2 Faire une DSN événementielle « Arrêt de Travail » dans Paie 2

Cliquez sur DSN dans la barre des tâches de Paie 2 :



Ensuite cliquez sur le bouton paramétrer de la fenêtre de la D.S.N

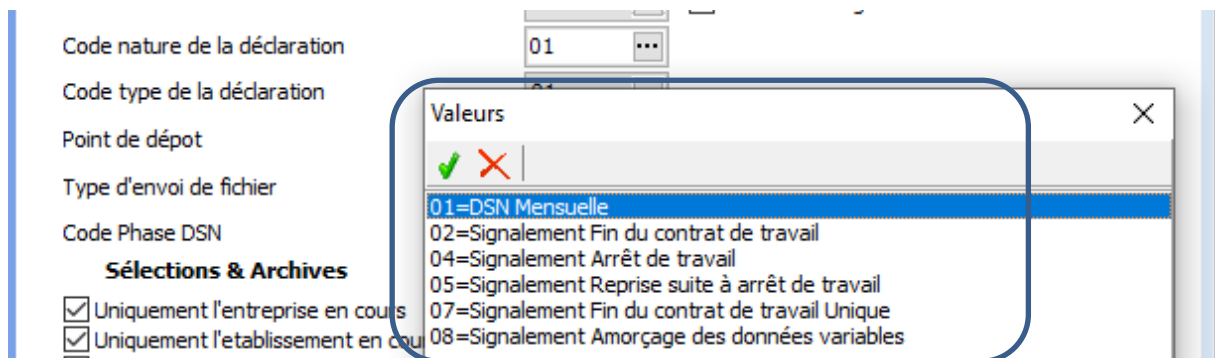


En fonction de la déclaration à faire, vous devez modifier le code nature.

Code nature de la déclaration



En cliquant sur , vous ouvrirez la liste permettant de choisir le mode de déclaration que vous souhaitez



Nous vous rappelons également qu'en cas de subrogation, vous devez renseigner correctement le bloc S21.G00.60 ;

Pour ce faire, vous devez aller dans la partie structure de la DSN. Cliquez sur structure à gauche de l'écran DSN.

**DSN 6 2020**

Généérer Paramétrer Récapitulatif Enregistrer Ouvrir Rafraîchir

**Paramétrage** X

Options  
Structure  
Inactivité

**Valeurs par défaut**

Code envoi du fichier d'essai ou réel 02  Gestion de Regul.

Code nature de la déclaration 04

Code type de la déclaration 01

Point de dépôt 01

Type d'envoi de fichier 01

Code Phase DSN P20V01

**Sélections & Archives**

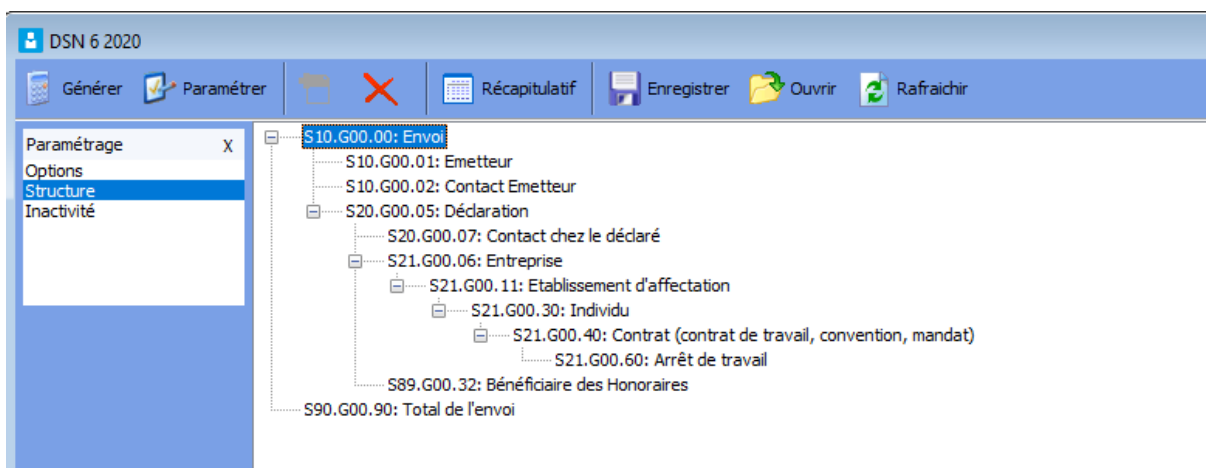
Uniquement l'entreprise en cours  
 Uniquement l'établissement en cours  
 Tenir compte de la sélection des salariés  
 Utiliser les archives  
 Toujours enregistrer le fichier DSN  
 Ne pas générer les enregistrements non utilisés

**Périodes**

Payes du 01/06/2020 au 30/06/2020

Décalage de Paie  
 Création des Honoraires  
 Gestion d'organismes multiples

En cliquant directement dessus, vous rentrez directement dans la structure de la DSN évènementielle « Arrêt de Travail ».



Sélectionnez la ligne S21.G00.60 : Arrêt de Travail. En mettant en surbrillance cette ligne, vous aurez directement en bas de l'écran l'ensemble des lignes rattachées à ce bloc.

The screenshot shows the 'Paramétrage des Rubriques du Bloc S21.G00.60: Arrêt de travail' window. The table below represents the data shown in the screenshot:

Rubrique	Libellé	Origine	Valeur	MSA	URSSAF	Utilisation
S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	Inactivité	Motif	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	01;02;04;05;06
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	Inactivité	Dernier Jour Travaillé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	01;02;04;05;06
S21.G00.60.003	Date de fin prévisionnelle	Inactivité	Fin Période	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	01;02;04;05;06
S21.G00.60.004	Subrogation	Liste	02	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	02;04
S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	(Non Utilisé)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	02;04
S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	(Non Utilisé)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	02;04
S21.G00.60.007	IBAN	(Non Utilisé)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	02;04
S21.G00.60.008	BIC	(Non Utilisé)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	02;04
S21.G00.60.010	Date de la reprise	Inactivité	Date De Reprise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	01;02;04;05;06
S21.G00.60.011	Motif de la reprise	Liste	01	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	01;02;04;05;06

Vous devez soit renseigner le fait que la subrogation a été mise en place ou qu'elle ne l'est pas.

### Cas n° 1 : Absence de subrogation.

Il faut que :

- Que la ligne S21.G00.60.004 soit renseignée à « liste » dans la colonne Origine et à 02 dans la colonne « Valeur » indiquant au logiciel qu'il n'y a pas subrogation.
- Que les lignes S21.G00.60.005 à 008 soient renseignées à « non utilisé » dans la colonne Origine et que dans la colonne valeur les éléments soient à vide.

Rubrique	Libellé	Origine	Valeur
S21.G00.60.004	Subrogation	Liste	02
S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	(Non Utilisé)	
S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	(Non Utilisé)	
S21.G00.60.007	IBAN	(Non Utilisé)	
S21.G00.60.008	BIC	(Non Utilisé)	

### Cas n° 2 : Subrogation.

Il faut que :

- Que la ligne S21.G00.60.004 soit renseignée à « liste » dans la colonne Origine et à 01 dans la colonne « Valeur » indiquant au logiciel qu'il y a subrogation.
- Que les lignes S21.G00.60.005 à 008 soient renseignées de la façon suivante

Rubrique	Libellé	Origine	Valeur
S21.G00.60.004	Subrogation	Liste	01
S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	Défaut	01012020
S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	Défaut	31122020
S21.G00.60.007	IBAN	Etablissement	NUM_COMPTE
S21.G00.60.008	BIC	Etablissement	CODE_BIC

La ligne S21.G00.60.005 doit contenir la « *Date du début de la période durant laquelle l'employeur demande la subrogation* ».

La ligne S21.G00.60.006 doit contenir la « *Date de fin de la période durant laquelle l'employeur demande la subrogation. La durée maximale du maintien est définie par la convention collective ou l'accord de branche du salarié.* »

En cas de subrogation, indiquez la période de subrogation maximale prévue pour ce type d'arrêt par votre convention collective. Ne limitez pas la période à la prescription de repos.

La ligne S21.G00.60.007 contiendra les informations relatives à l'IBAN de l'employeur.

La ligne S21.G00.60.008 contiendra quant à elle, les informations relatives au BIC (Bank Identifier Code), c'est-à-dire l'identifiant international désignant les institutions financières.



**En cas de modification, il faut bien penser à sortir de la fenêtre DSN pour que le logiciel conserve le paramétrage pour les prochaines fois.**

### 1.1.3 Utilisation de la notion de « Période » dans le paramétrage de votre DSN :



Il est très important de bien utiliser la notion de période lorsque vous faites des DSN évènementielles pour des arrêts de travail.

Prenons les exemples suivants :

- **CAS n°1 :** J'ai un salarié BASTIEN qui est en arrêt de travail du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2021. Je saisis en bas de bulletin au niveau de l'activité son arrêt maladie.

Activité 01/03/2021 - 31/03/2021																														
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
+	+	+	+	+																										
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	D																			

Le 5 mars, je procède à ma DSN évènementielle pour la semaine du 1<sup>er</sup> au 05 mars. Je sélectionne bien sur ma période les dates du 1/03 au 05/03.

Code envoi du fichier d'essai ou réel : 02

Code nature de la déclaration : 04

Code type de la déclaration : 01

Point de dépôt : 01

Type d'envoi de fichier : 01

Code Phase DSN : P21V01

**Sélections & Archives**

Uniquement l'entreprise en cours

Uniquement l'établissement en cours

Tenir compte de la sélection des salariés

Utiliser les archives

Toujours enregistrer le fichier DSN

Ne pas générer les enregistrements non utilisés

**Périodes**

Payes du : 01/03/2021 au : 05/03/2021

La génération de ma DSN (concernant cette période) va donc prendre tous les salariés en Arrêt Maladie.



Rubrique	Libellé	Valeur
<b>S21.G00.60</b>	<b>Arrêt de travail</b>	<b>du 01/03/2021 au 01/03/2021</b>
S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	01
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	28022021
S21.G00.60.003	Date de fin prévisionnelle	05032021
S21.G00.60.004	Subrogation	02
S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	
S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	
S21.G00.60.007	IBAN	
S21.G00.60.008	BIC	
S21.G00.60.010	Date de la reprise	08032021
S21.G00.60.011	Motif de la reprise	01
S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	

- **Cas n°2 :**

**Possibilité n°1 :** J'ai un salarié BASTIEN qui a une prolongation d'arrêt de travail du 6 au 15 mars 2021. En plus, j'ai un second salarié BAUMA qui est en arrêt de travail du 09 au 12 mars 2021.

Je saisis en bas de chaque bulletin au niveau de l'activité leur arrêt maladie.

Le 12 mars, je procède à ma DSN événementielle pour la semaine du 05 au 12 mars. Je sélectionne bien sur ma période les dates du 5/03 au 12/03.

**Valeurs par défaut**

Code envoi du fichier d'essai ou réel : 02

Code nature de la déclaration : 04

Code type de la déclaration : 01

Point de dépôt : 01

Type d'envoi de fichier : 01

Code Phase DSN : P21V01

**Sélections & Archives**

Uniquement l'entreprise en cours

Uniquement l'établissement en cours

Tenir compte de la sélection des salariés

Utiliser les archives

Toujours enregistrer le fichier DSN

Ne pas générer les enregistrements non utilisés

**Périodes**

Payes du 05/03/2021 au 12/03/2021

La génération de ma DSN (concernant cette période) va donc prendre tous les salariés en Arrêt Maladie. (Prolongation et nouveaux arrêts)

Rubrique	Libellé	Valeur
<b>S21.G00.60</b>	<b>Arrêt de travail</b>	<b>du 05/03/2021 au 15/03/2021</b>
S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	01
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	04032021
S21.G00.60.003	Date de fin prévisionnelle	15032021
S21.G00.60.004	Subrogation	02
S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	
S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	
S21.G00.60.007	IBAN	
S21.G00.60.008	BIC	
S21.G00.60.010	Date de la reprise	16032021
S21.G00.60.011	Motif de la reprise	01
S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	

De ce fait, dans la DSN, nous aurons la prolongation de l'arrêt de BASTIEN mais également l'arrêt de travail de BAUMA.

**Possibilité n°2 :** J'ai un salarié BASTIEN qui a une prolongation d'arrêt de travail du 6 au 15 mars 2021. En plus, j'ai un second salarié BAUMA qui est en arrêt de travail du 09 au 12 mars 2021.

Je saisis en bas de chaque bulletin au niveau de l'activité leur arrêt maladie.

Le 12 mars, je procède à ma DSN événementielle pour la semaine du 06 au 12 mars. Je sélectionne bien sur ma période les dates du 6/03 au 12/03.

**Valeurs par défaut**

Code envoi du fichier d'essai ou réel : 02

Code nature de la déclaration : 04

Code type de la déclaration : 01

Point de dépôt : 01

Type d'envoi de fichier : 01

Code Phase DSN : P21V01

Gestion de Req

**Sélections & Archives**

Uniquement l'entreprise en cours

Uniquement l'établissement en cours

Tenir compte de la sélection des salariés

Utiliser les archives

Toujours enregistrer le fichier DSN

Ne pas générer les enregistrements non utilisés

**Périodes**

Payes du : 09/03/2021 au : 12/03/2021

Décalage de paie

Création des Honoraires

Gestion d'organismes multiples

La génération de ma DSN (concernant cette période) va donc prendre tous les salariés en Arrêt Maladie à compter de cette date.

Rubrique	Libellé	Valeur
<b>S21.G00.60</b>	<b>Arrêt de travail</b>	<b>du 09/03/2021 au 12/03/2021</b>
S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	01
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	08032021
S21.G00.60.003	Date de fin prévisionnelle	12032021
S21.G00.60.004	Subrogation	02
S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	
S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	
S21.G00.60.007	IBAN	
S21.G00.60.008	BIC	
S21.G00.60.010	Date de la reprise	15032021
S21.G00.60.011	Motif de la reprise	01
S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	

De ce fait, dans la DSN, nous aurons uniquement l'arrêt de travail de BAUMA. En effet, les prolongations d'arrêt ne sont pas soumises à nouveau signalement. (voir paragraphe suivant).

#### 1.4 Déclarer une prolongation d'arrêt de travail :

Une DSN événementielle doit être faite pour signaler l'arrêt initial.

En cas de prolongation de l'arrêt, il n'y a pas de nouveau signalement à faire : l'Assurance Maladie en sera informée par la réception du volet médical transmis par le salarié.

Il vous suffit de reporter l'information dans le logiciel de paie (au travers du planning) pour que celle-ci soit remontée lors de la DSN mensuelle suivante.

#### 1.5 Si l'arrêt de travail du salarié change de risque :

En cas de changement de risque, vous devez réaliser une DSN événementielle avec le nouveau risque : Maladie, Maternité, Paternité, Accident de Travail / Maladie Professionnelle.

Ce cas est assez fréquent notamment dans le parcours des futures mamans qui peuvent avoir des arrêts maladie prescrits interrompus par de la maternité (congé pathologique). Il est important de refaire une déclaration car les conventions collectives ne subrogent pas tous les risques de la même manière

De ce fait, il faut changer la modalité de l'arrêt au travers du planning du salarié.

## 2 La DSN Mensuelle :



Nous vous rappelons qu'il faut bien vérifier lors de votre DSN mensuelle que la période de votre paramétrage prend bien en compte tout le mois à déclarer.

Si ce n'est pas le cas, pensez à les modifier avant de générer votre DSN mensuelle.

---

**Valeurs par défaut**

Code envoi du fichier d'essai ou réel	02 ...	<input type="checkbox"/> Gestion de Regul.
Code nature de la déclaration	01 ...	
Code type de la déclaration	01 ...	
Point de dépôt	01 ...	
Type d'envoi de fichier	01 ...	
Code Phase DSN	P21V01 ...	

**Sélections & Archives**

- Uniquement l'entreprise en cours
- Uniquement l'établissement en cours
- Tenir compte de la sélection des salariés
- Utiliser les archives
- Toujours enregistrer le fichier DSN
- Ne pas générer les enregistrements non utilisés

**Périodes**

Payes du 01/03/2021 au 31/03/2021

- Décalage de Paie
- Création des Honoraires
- Gestion d'organismes multiples